
Faculté des Sciences économiques et sociales

Séparer pour profiler, diviser pour renforcer

Quelques dates importantes

1751 Ecole de Droit

Fribourg, le 7 février

1762 Académie de Droit

1882 Faculté de Droit

“L’enseignement du droit est complété par des cours d’économie politique”

Un premier constat ...



Claude-Marie Dubufe
Adam et Eve (1827)
Musée des Beaux-Arts de Nantes

Quelques dates importantes

1889 Fondation de l'Université de Fribourg



Georges Python
(1856 - 1927)

Une demande particulière ...

1949 Demande de l'Association suisse des étudiants en sciences économiques

Par l'intermédiaire de M. Bongras, l'Association suisse des étudiants en sciences économiques soumet au Conseil d'Etat un mémoire tendant à la création d'une Faculté autonome des sciences économiques. Comme vous en avez reçu copie, nous ne vous envoyons pas ce document.



CANTON DE FRIBOURG

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
ERZIEHUNGS- UND KULTUSDIREKTION

N° 33309

Fribourg, le 22 octobre 1949

Monsieur le professeur O. Vasella
Recteur magnifique de l'Université

Monsieur le Recteur,

Par l'intermédiaire de M. Bongras, l'Association suisse des étudiants en sciences économiques soumet au Conseil d'Etat un mémoire tendant à la création d'une Faculté autonome des sciences économiques. Comme vous en avez reçu copie, nous ne vous envoyons

Nous vous prions de soumettre cette question à l'examen critique de la Faculté de droit d'abord, puis du Sénat. Le côté technique du problème nous intéresse particulièrement et nous désirons obtenir, soit de la Faculté, soit du Sénat, un avis motivé sur cette requête. Lorsque nous l'aurons, nous soumettrons l'affaire au Conseil d'Etat en connaissance de cause.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de notre haute considération.

pour le Conseiller d'Etat, Directeur,
Le chef de service:

R. Zinn



DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
ERZIEHUNGS- UND KULTUSDIREKTION

Fribourg, le 22 octobre 1949

Monsieur le Recteur,

La requête dont il est officiellement question dans la lettre ci-jointe est, je pense, un épisode de la **guerre civile** Faculté de droit/Bongras. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour savoir quel sera "l'avis motivé" de la Faculté. Si l'on fait abstraction des personnes, le problème mérite cependant d'être étudié objectivement.

Pour ma part, il me semble que le succès des sciences économiques dépend du nombre et de la qualité des professeurs qui les enseignent et non de leur organisation administrative. J'ai donc du mal à voir autre chose, dans cette requête, qu'une tentative d'émancipation du professeur Bongras. Bien à vous,

P. Emery

La décision du Sénat

1951 Rejet de la proposition (6 décembre)

M. Isele déclare qu'il a remis au Recteur un extrait du procès-verbal de la Faculté de Droit relatif à la séance du 14 mars 1951. Cet extrait donne connaissance de la décision de la Faculté concernant la demande d'un groupe d'étudiants de diviser la Faculté de Droit en deux facultés. Il relève que cette demande ne provient donc pas du milieu de la Faculté, mais émane d'un groupe d'étudiants. Pour la Faculté, le problème est classé puisqu'elle a voté par toutes ses voix sauf une abstention pour le maintien de la situation actuelle. Dans ces conditions, il estime que du point de vue formel ni le Sénat ni l'Assemblée plénière ne sont compétents pour traiter cette affaire.

M. Vasella est de l'avis que le Sénat ne peut que donner une réponse négative à M. Bongras. Vu la prise de position de la Faculté, cette réponse doit être claire et ferme.

Quelques dates importantes

1950 Institut des sciences économiques et sociales

1955 Changement de nom

Faculté de Droit et des Sciences Sociales et Politiques

Rechts-, wirtschafts- und sozialwissenschaftliche Fakultät

Le changement de nom

RECTOR
UNIVERSITATIS
FRIBURGENSIS

COPIE

Friburgi Helvetiorum die 22 mensis junii 1955



CAN/jo-332.0

Monsieur le Conseiller d'Etat
José Python
Directeur de l'Instruction Publique

F R I B O U R G

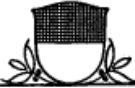
Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la Faculté de Droit, dans sa séance du 10 mars 1955, a décidé de se nommer dorénavant

"Faculté de Droit et des Sciences Sociales et Politiques"

"(Rechts-, wirtschafts- und sozialwissenschaftliche Fakultät)".

La proposition du Conseil de l'Université

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ FRIBOURG  HOCHSCHULRAT FREIBURG/SCHWEIZ
Lausanne, 9. Juni 1955.

An den Herrn Unterrichtsdirektor
des Kantons Freiburg.

Herr Staatsrat!

Aenderung der Bezeichnung der "Juristischen Fakultät".

Der HSR hat an seiner gestrigen Sitzung Stellung
genommen zum Antrag der juristischen Fakultät vom 28x
10. März 1955 und des Senates vom 22. Juni 1955, dahingehend,
die bisherige Bezeichnung "Juristische Fakultät", "Faculté
de droit" sei so abzuändern, dass nach aussen die Tatsache

Der HSR stellt daher dem Staatsrat den Antrag, die
neue Bezeichnung folgendermassen zu formulieren:

" Faculté de Droit et des Sciences économiques et Sociales", *)

" Juristische, wirtschafts- und sozialwissenschaftliche Fakultät"

er eine juristische
fts- und Sozialwis-
ls dieser Ansicht,
er gefährlicher wer-
t. Gallen, an welcher

folgende Bezeichnung

les et Politiques", *)

haftliche Fakultät".

R beigewohnt, welche

zu einer Abänderung der deutschen Bezeichnung führte. Am Mit-
tag des Sitzungstages hat dann Hr. Dupraz auch die französische
Bezeichnung beanstandet; Sciences politiques sei falsch, es
müsse richtig heissen: Sciences économiques et sociales; das
trifft in der Tat zu.

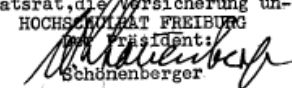
Der HSR stellt daher dem Staatsrat den Antrag, die
neue Bezeichnung folgendermassen zu formulieren:

" Faculté de Droit et des Sciences économiques et Sociales", *)

" Juristische, wirtschafts- und sozialwissenschaftliche Fakultät"

Genehmigen Sie, Herr Staatsrat, die Versicherung un-
serer vorzüglichen Hochachtung.

HOCHSCHULRAT FREIBURG
Präsident:
Schönenberger
Schreiben des Rektors vom 22.6. ist unrichtig.



Quelques dates importantes

1970 Deux sections (1^{er} décembre)

Section juridique

Section des sciences économiques et sociales

1989 Séparation en deux facultés (1^{er} août)

Faculté de Droit

Faculté des Sciences économiques et sociales

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
 RECHTS-, WIRTSCHAFTS- UND SOZIALWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT
 SECTION JURIDIQUE JURISTISCHE ABTEILUNG

LICENCE EN DROIT : DATE DE LA LICENCE 21 OCTOBRE 1988

NOM	PRENOM	MENTION
BOURQUET	Christian	
BUGNON	Marc	
CARRON	Benoît	
CHASSOT	Isabelle	
CHIFFOLEAU	Isabelle	
DENERVAUD	Patrick	
DERIVAZ	Olivier	
DIAZ TRIANA	Mabel Carime	
FAUCHERE	Gisèle	
GAMBA	Michel	
GHIGGIA	Battista	
GUFFI	Raffaele	
KAELIN-LURATI	Dominique	
KATUMBA	Wa Nsenga	
KRAUSHAAR	Michela	
POULOPOULOS	Catherine	
PYTHON	Philippe	
SPICHER	Marianne	
SPRUMONT	Dominique	
TAMAGNI	Paolo	
TRACHSLER	Henri-Stéphane R.	
VALENTINI	Christian	
WANNER	Michel	
BARDILL	Luzius	
BENTELE	Roland	
DUCREY	Patrik	
DULA	Roman	
DURBANO	Fabri-Federico	
ERB	Andreas	
FASSBIND	Fridolin	
HOOP	Wilfried	
MUELLER	Andrea Ursula	
POLLA	Beatrice	
RICHLI-	Katinka	
RADASITS		
RUETTER	Joseph	
SHAHRDAR	Reza	
SCHACHER	Stefan	
SCHOENENBERGER	Markus	
VOLKEN	Isabelle	
VOLLENWEIDER	Markus F.	
WERLEN	Stefan	
WITTUM	Bernhard	

Protection des données

Aux premières loges ...



Source : <http://www.fr.ch/>



FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
RECHTS-, WIRTSCHAFTS- UND SOZIALWISSENSCHAFTLICHE FAKULTÄT

LE DOYEN
DER DEKAN

Fribourg, 19 mai 1988

Monsieur le Professeur
Augustin Macheret
Recteur de l'Université
Miséricorde
1700 FRIBOURG

Concerne : Séparation de la Faculté de Droit et des Sciences
économiques et sociales

Monsieur le Recteur,

Ainsi que vous le savez, notre Faculté a décidé de proposer aux instances universitaires la division de la Faculté de Droit et des Sciences économiques et sociales en deux Sections qui deviendront l'une la Faculté de Droit, l'autre la Faculté des Sciences économiques et sociales.

Cette décision a été prise lors de la séance du 11 février 1988; le rapport établi à ce sujet par le Doyen a été discuté lors de la séance du 26 avril 1988 et approuvé lors d'une consultation écrite par la très grande majorité des professeurs (30 oui, 2 non, 3 abstentions).

Nous vous serions dès lors reconnaissants de bien vouloir donner à cette requête la suite qu'elle appelle, sur la base des indications figurant dans le rapport. Il va de soi que je reste à votre entière disposition pour le cas où vous souhaiteriez des informations complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Doyen :

Pierre Tercier

Annexe ment.

Copie p.c. à Monsieur le Professeur Henner Kleinewefers,
Président de la Section économique

La séparation

Les arguments de la séparation

2. Faculté de droit et des sciences économiques et sociales

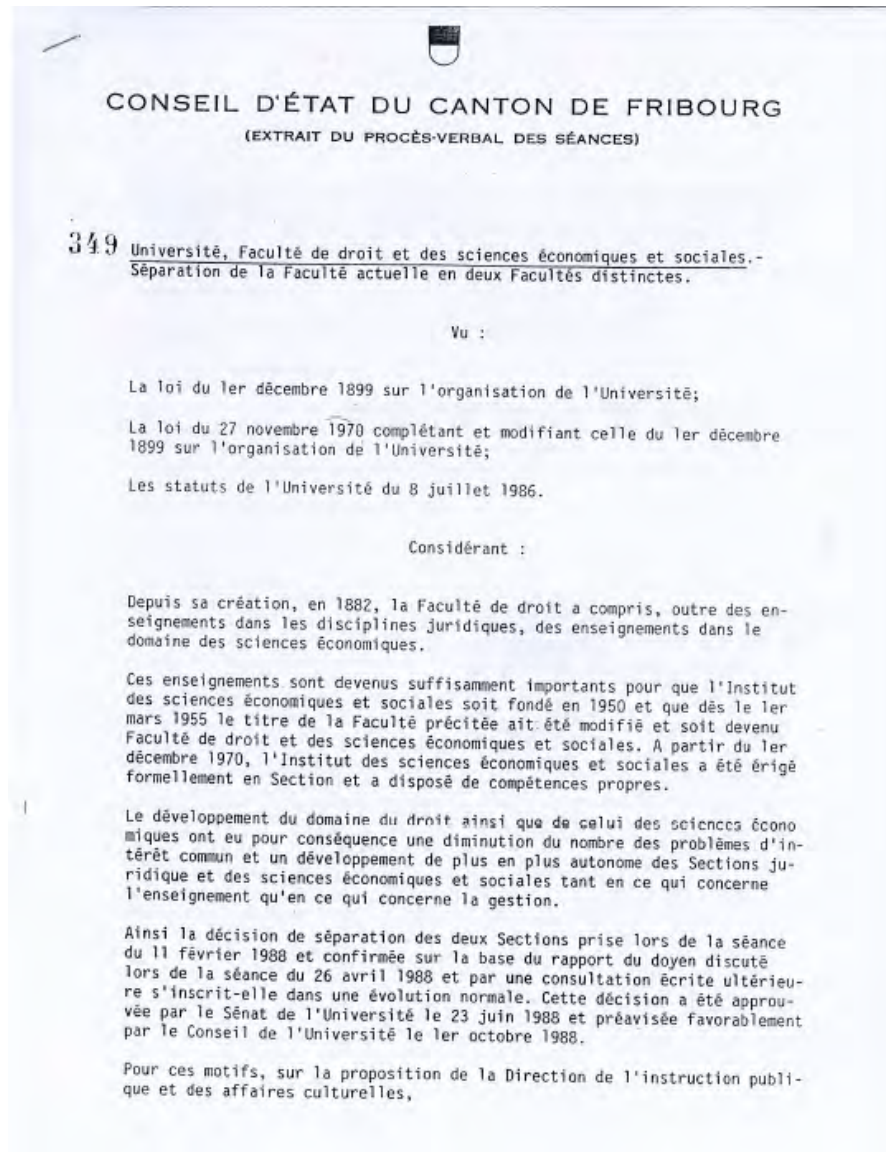
2.1. Une séparation en vue

Le 1^{er} août dernier, M. Pierre Tercier a, lui aussi, commencé la seconde année de son décanat. Le 19 mai 1988, il transmettait aux instances universitaires un rapport intitulé «Séparation de la Faculté de droit et des sciences économiques et sociales», approuvé par la très grande majorité des professeurs (30 oui, 2 non, 3 abstentions). Ainsi donc, juristes et économistes proposent la séparation de leurs deux sections, qu'il conviendrait d'ériger en facultés distinctes. Dans le rapport précité, le doyen explique la décision prise au niveau facultaire par les raisons suivantes :

- aujourd'hui déjà, les deux sections se trouvent en fait séparées, la faculté n'ayant plus guère qu'un caractère formel ;
- la persistance d'une structure coiffant les deux sections ne se justifie plus dans les circonstances actuelles. Pour se conformer aux exigences des nouveaux statuts de l'Université, la faculté actuelle devrait introduire la participation des étudiants et des assistants au niveau de son conseil, ce qui réunirait une assemblée de plus de soixante personnes ;
- l'expérience a démontré que le secours d'une faculté commune ne suffit pas, à lui seul, pour promouvoir l'interdisciplinarité. Souhaitée, celle-ci peut et doit être développée par d'autres voies ;
- vis-à-vis de l'extérieur, la dénomination de «sections» prête à équivoque ; elle peut en effet faire croire, s'agissant en particulier de la Section des sciences économiques et sociales, en l'existence d'une entité plutôt secondaire rattachée à une faculté plus importante ;
- la séparation n'aurait pas d'incidence financière.

Le rapport de la faculté comporte un exposé des implications d'une séparation sur le plan réglementaire, scientifique, fonctionnel et financier. Après le Rectorat et le Sénat, le Conseil de l'Université s'est prononcé positivement sur ce projet.

L'acte officiel



Si le Professeur Tercier avait su ...



Eve est enfin là !



Claude-Marie Dubufe
Adam et Eve (1827)
Musée des Beaux-Arts de Nantes

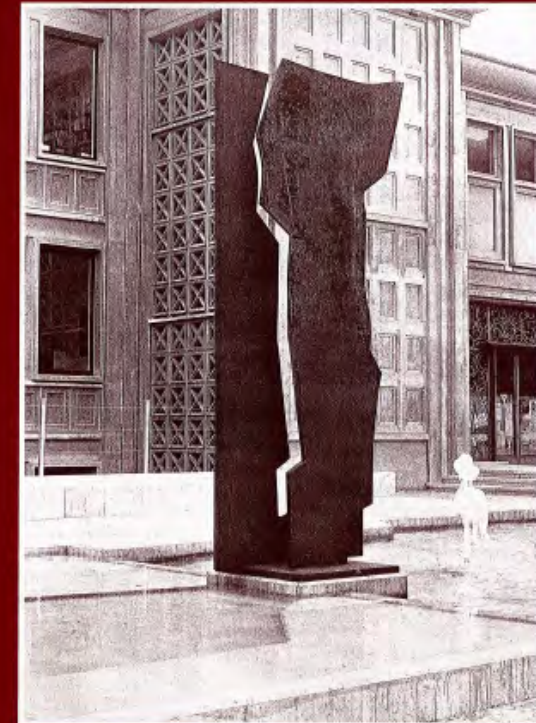
Comment Eve s'est-elle développée ?

Les sciences économiques et sociales

Evolution et perspectives

Mélanges de la Faculté des sciences économiques et sociales
à l'occasion du centenaire de l'Université de Fribourg
et de la fondation de la Faculté

Editions Universitaires Fribourg Suisse 1990



Les sciences économiques et sociales
Die Wirtschafts- und Sozialwissenschaften

ÉDITIONS UNIVERSITAIRES FRIBOURG SUISSE
UNIVERSITÄTSVERLAG FREIBURG SCHWEIZ

Les premiers cours

**Soziologie und Volkswirtschaft
Economie politique**

Père Albert-Maria Weiss
Mgr Jean-Baptiste Jaccoud

Nationalökonomie und Finanzwissenschaft

Karl Wasserrab (1893)

Wirtschaftsgeschichte

Adolf Gottlob (1895)

Nationalökonomie und Statistik

Karl Büchel (1895)

Sciences commerciales

Max Turmann (1906)

La première chaire de statistiques en Suisse

Statistik

Hans Schorer (1906)

Finanzwissenschaft

*enseignement dans les deux langues jusqu'en 1956 !
(100 semestres)*

Soziologie und Wirtschaftskunde

Jakob Lorenz (1935)

Betriebswirtschaftslehre

Joseph Schwarzfischer (1936)

Histoire des faits et des doctrines économiques

Economie politique

Jean-Marie Valarché (1949)

La Fête-Dieu 1956

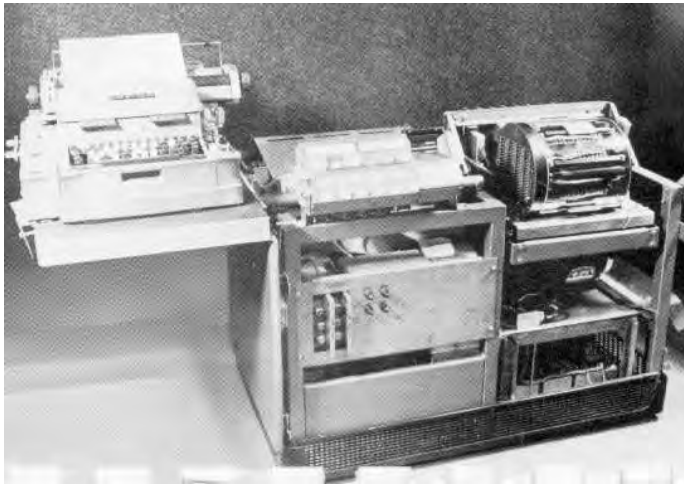


Premier département d' "informatique" de Suisse (et même d'Europe !)

1958 : IAUTOM

Trois buts

- Promouvoir les études
- Assurer des mandats de recherche pour l'économie
- Entretenir les relations avec les milieux économiques



Source : <http://www.crowl.org/lawrence/history/>



1966 : Institut de journalisme

Formation pratique, *donnée par des professionnels des médias*

Technique : écriture, radio et vidéo

Approche sociologique des médias

Comprendre le “fonctionnement” des médias



1976 : Verbandsmanagement Institut

Jeder Mensch hat Stärken und Schwächen.
Nutzen wir die Stärken jedes Einzelnen,
um gemeinsam Erfolg zu haben!

Ernst-Bernd Blümle

Formation continue

**Management des associations et des
organisations à but non lucratif**

Modèle de Management de Fribourg (FMM)

Freiburger Management-Modell für NPO



Ernst-Bernd Blümle

(1932 - 2008)

**international institute of management
in telecommunications**

Formation continue

Management des télécommunications

**Management des technologies de
l'information et de communication (ICT)
et des énergies (Utility)**

**international institute of management
in technology**



Stephanie Teufel
(Future Doyenne FSES)

Les préoccupations récentes

Ressources humaines et organisation

Eric Davoine (2003)

International Management

Dirk Morschett (2007)

2008 : le renforcement de la sociologie

“Afin de profiler davantage ses pôles de compétences, l'Université de Fribourg concentre et renforce la sociologie dans la Faculté des lettres. Elle proposera par ailleurs au sein de la Faculté des Sciences économiques et sociales d'enseigner également en français la science des médias et de la communication.”



The screenshot shows a news article from the University of Fribourg website. At the top, there is a navigation bar with the university logo and the text 'unireflets' and 'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG / UNIVERSITÄT FREIBURG'. Below this, there are several menu items: 'Bachelor in Medizin auf guten Wegen', 'Se former et prendre sa carrière en main', 'Design und Technik in der neuen Mensa', and 'Retour à Fribourg après les JO de Pékin'. The date '23. Oktober 2008 / 23 octobre 2008' and issue number 'N° 2' are also visible. The main headline of the article is 'Die Universität Freiburg stärkt die Soziologie'. Below the headline, there is a sub-headline in French: 'Afin de profiler davantage ses pôles de compétences, l'Université de Fribourg concentre et renforce la sociologie dans la Faculté des lettres. Elle proposera par ailleurs au sein de la Faculté des sciences économiques et sociales d'enseigner également en français la science des médias et de la communication.' The article text is in German and discusses the strengthening of sociology at the University of Fribourg, mentioning the integration of sociology into the Faculty of Letters and the creation of a new department for sociology in the Faculty of Economic and Social Sciences. It also mentions the expansion of the French-speaking offer in media and communication studies. At the bottom right of the article, there is a black and white photograph of a group of people standing on a ledge or platform, looking towards the camera.

Et maintenant : l'heure des choix ...

Vers quelle économie politique ?



Source : Brochure de la Faculté des SES pour le Master en Economie Politique, 2008

Vers un changement de nom ?

**Faculté des
Sciences économiques et
de la communication**

(???)

Vers quelle communication ?

Communication technique ?

Communication visuelle ?

... ?

Vers une communication !



Wrocław, Place du Marché

Vers une séparation en deux facultés ?

2. Faculté de droit et des sciences économiques et sociales

2.1. Une séparation en vue

Le 1^{er} août dernier, M. Pierre Tercier a, lui aussi, commencé la seconde année de son décanat. Le 19 mai 1988, il transmettait aux instances universitaires un rapport intitulé «Séparation de la Faculté de droit et des sciences économiques et sociales», approuvé par la très grande majorité des professeurs (30 oui, 2 non, 3 abstentions). L'incidence juridique de ce rapport est de proposer de séparer les deux sections, et il conviendrait d'ériger en facultés distinctes. Dans le rapport précité, le doyen explique la décision prise au niveau facultaire par les raisons suivantes :

- aujourd'hui déjà, les deux sections se trouvent en fait séparées, la faculté n'ayant plus guère qu'un caractère formel ;
- la persistance d'une structure coiffant les deux sections ne se justifie plus dans les circonstances actuelles. Pour se conformer aux exigences des nouveaux statuts de l'Université, la faculté actuelle devrait introduire la participation des étudiants et des assistants au niveau de son conseil, ce qui nécessiterait une assemblée de plus de soixante personnes. L'exercice de cette fonction au sein d'une faculté commune ne suffit pas, à lui seul, pour promouvoir l'interdisciplinarité. Souhaitée, celle-ci peut et doit être développée par d'autres voies ;
- vis-à-vis de l'extérieur, la dénomination de «sections» prête à équivoque ; elle peut en effet faire croire, s'agissant en particulier de la Section des sciences économiques et sociales, en l'existence d'une entité plutôt secondaire rattachée à une faculté plus importante ;
- la séparation n'aurait pas d'incidence financière.

Le rapport de la faculté comporte un exposé des implications d'une séparation sur le plan réglementaire, scientifique, fonctionnel et financier. Après le Rectorat et le Sénat, le Conseil de l'Université s'est prononcé positivement sur ce projet.

Faculté des Sciences économiques et de gestion

Faculté des Sciences de la communication et des médias

(???)

Quelques principes respectés dans cette présentation

Le programme de la presse honnête doit être le suivant :

Intéresser, non exciter les passions.

Instruire, non dénaturer la vérité.

Renseigner, non inventer.

Distraire, non corrompre.

Tuer l'erreur, chérir l'homme.

Source : Paul de Sury d'Aspremont

cité par :

Louis Bosshart und Florian H. Fleck : *Zur Geschichte des Instituts für Journalistik und Kommunikationswissenschaft*
in "Les Sciences économiques et sociales", *Editions Universitaires Fribourg Suisse* 1990

Pour finir, un GRAND MERCI à ...



Source : <http://www.vs.ch/>



Stefan Bumann et Dominique de Werra

Merci de votre attention !



Source : <http://www.anneblanchet.com/>